



SECADA
Dépannages fribourgeois

RAPPORT D'ACTIVITE

2018



SECADA

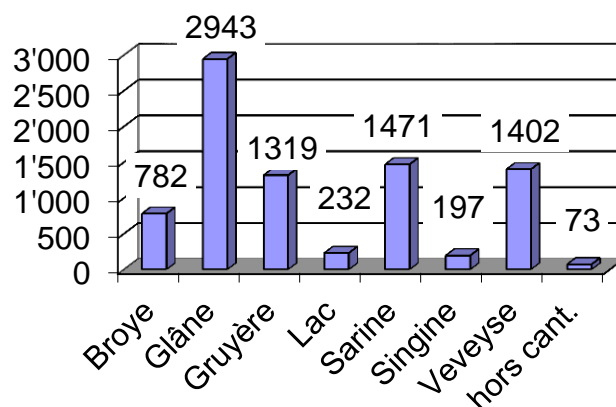
Association fribourgeoise d'entraide et de dépannage en agriculture

Chambre fribourgeoise d'agriculture
Route de Chantemerle 41 - 1763 Granges-Paccot
tél. 026 467 30 22 - fax 026 467 30 01
secada@upf-fbv.ch - www.agri-fribourg.ch

Dépannages agricoles

Nos dépanneuses et dépanneurs n'ont pas chômé en 2018 ! Ils ont effectué 8'417 heures de travail en 107 missions, ce qui signifie une légère baisse par rapport à l'année précédente (-290 heures). La durée moyenne d'une mission était de 79 heures. Les $\frac{3}{4}$ des missions, plus précisément 74 % avaient un caractère dit « urgent ». Il est à noter que nous avons actuellement du personnel avec des grandes connaissances du cheval et de l'élevage porcin. Nous sommes encore à la recherche d'un nouveau dépanneur temporaire dans le district de la Gruyère.

La répartition sur l'année était plutôt régulière, avec des pics en février et en novembre et un creux en juillet. Le graphique ci-dessous montre la répartition géographique des heures de dépannage.



Service ménager rural

Nos aides rurales ont plus que doublé leurs heures d'intervention ! Le service rural a reçu 16 demandes, dont seulement 3 % pour surcharge de travail. Elles ont ainsi travaillé 595 heures et la durée moyenne était de 37 heures. La grande majorité des missions est demandée suite à des opérations de la paysanne où une aide ponctuelle est nécessaire à la maison. La plupart des caisses maladies reconnaissent nos factures, à condition qu'il s'agisse d'une prescription médicale. Notre service peut également venir en aide aux agriculteurs célibataires. Nos dames ont encore des disponibilités, surtout dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Sarine.

Missions par genres (en heures)

	Service ménager		Dépannages agricoles		Total	
	heures	%	heures	%	heures	%
décès	0	0%	174	2%	174	2%
accident	21	4%	1'731	20,5%	1'752	20%
maladie	495	83%	4'104	49%	4'599	51%
maternité	61	10%	134	1,5%	195	2%
service militaire	0	0%	99	1%	99	1%
total au tarif "urgences"	577	97%	6'242	74%	6'819	76%
vacances/congés	0	0%	1'178	14%	1'178	13%
surcharge/rempl. personnel	18	3%	997	12%	1'015	11%
total au tarif "vacances"	18	3%	2'175	26%	2'193	24%
Total	595h		8'417h		9'012h	

Personnel

Le SECADA a salarié 26 travailleurs durant l'année 2018, âgés de 21 à 69 ans: 6 femmes et 20 hommes (dont deux en emploi permanent). Les engagements se font généralement sur appel, à un salaire horaire uniforme, selon les disponibilités du personnel, parfois juste pour la saison d'hiver ou pour combler un passage entre une formation et l'école de recrue. Nous recrutons chaque année auprès des jeunes agriculteurs qui terminent leur apprentissage à Grangeneuve. L'engagement de personnel compétent reste le plus grand défi.

Les exploitations qui trouvent leur dépanneur privé, mais ne souhaitant pas s'encombrer de la paperasse administrative avec les assurances, peuvent passer par notre association. Dans ces cas, nous engageons l'employé pour la durée nécessaire.

L'association a proposé au personnel et aux membres du comité directeur une sortie récréative à Rossens et La Roche en octobre, ainsi qu'un repas de fin d'année. Lors de la Bénichon cantonale à Estavayer-le-Lac, nous avons mis notre personnel à disposition des organisateurs de la ferme. Nous avons également, à plusieurs reprises, collaboré avec la cellule AED (aide aux exploitations en difficulté).

Réservations

Les réservations sont traitées du lundi matin au jeudi midi par téléphone au 026 467 30 22 ou par mail à secada@upf-fbv.ch. Les demandes de dépannages de nos membres sont traitées en priorité. Selon les statuts de l'organisation, les cas urgents (décès, accident et maladie) sont prioritaires aux demandes pour vacances et surcharges de travail.

En l'absence de la gérante, les demandes urgentes peuvent être adressées à notre Hotline qui est desservie par deux de nos dépanneurs:

- Gaston Nicolier au 079 582 05 57
- Thierry Barras au 079 516 08 65

Ce service est réservé à nos membres cotisants et aux cas urgents. Ces numéros de téléphone sont également valables pour le service ménager rural.

Tarifs

Pour nos deux services, les tarifs facturés aux membres sont inchangés, soit fr. 25.- l'heure pour les cas urgents (décès, maladie, accident et maternité) ainsi que le service militaire, et fr. 27.- l'heure pour les congés, vacances, surcharges de travail et remplacement de personnel. Les non-membres paient quant à eux fr. 33.- l'heure. Les indemnités kilométriques sont facturés à -.65/km pour un aller-retour par jour et la TVA de 7,7% s'ajoute à toutes nos prestations. Nous informons que le temps nécessaire et les déplacements pour la mise en route avant une mission sont également comptés.

Les bénéficiaires d'une assurance de base LAMal et une assurance perte de gain de fr. 75.-/jour auprès d'Agrisano peuvent obtenir une participation aux coûts des dépanneurs et des aides familiales jusqu'à fr. 1'500.- en cas d'accident et de maladie. La notice explicative et le formulaire de demande de participation aux frais par le fonds sont à disposition à notre bureau.

Finances

Les comptes de l'association bouclent avec une perte de fr. 15'373.-. Le chiffre d'affaires des dépannages s'élève à fr. 280'426.- et la somme au bilan à fr. 258'186.-. 70 % des débiteurs paient dans les 30 jours, ce qui est très appréciable. 10 % des débiteurs ont reçu des rappels. Le Fonds d'entraide de l'association n'a pas reçu de demande d'intervention cette année.

Comité directeur

L'Association fribourgeoise des paysannes est représentée dans notre comité depuis la création du service ménager rural. Suite au départ d'Anita Genoud, l'assemblée générale a élu en avril 2018 Antoinette Bapst comme représentante de l'AFP.

Le comité se compose de membres représentant la profession (un par district) et de représentants des personnes morales:

Glâne: Joël Marmy, Villaz-St-Pierre (président); Gruyère: Olivier Gapany, Marsens (vice-président); Broye: Sylvie Marmy Les Planches/Forel; Sarine: Philippe BAPST, Ependes; Lac: Emmanuel Chatton, Pensier; Singine: Jean-Daniel Rudaz, Schmitten; Veveyse: Jean-Luc Maillard, St. Martin

Etat: Pascal Krayenbuhl, Service de l'agriculture; UPF: Frédéric Ménétrey, CFA; Grangeneuve: Alexandre Horner, CFTN; Commerces agricoles: Philippe Viloz, Neyruz; Banques: Pierre-Alain Rotzetter, BCF; AFP: Antoinette Bapst-Jemmely, Autafond

Membres

Nous souhaitons la bienvenue aux 11 nouveaux exploitants qui ont rejoint l'association et également aux nouveaux membres qui ont repris la cotisation de leurs parents. L'association comptait 109 membres collectifs au 31.12.2018 et 1'020 membres individuels, soit un total de 1'129 membres, contre 1'158 l'année précédente.

Les montants des cotisations annuelles sont restés inchangés, soit en résumé: membres collectifs à but idéal (par exemple une société de laiterie): fr. 60.-, à but commercial (par exemple une Landi): fr. 120.-, corporations de droit public (les communes): fr. 60.- à 300.- selon le nombre d'habitants, membres individuels: fr. 70.- pour un service ou fr. 110.- pour les deux services (agricole et ménager).

Remerciements

J'aimerais par cette occasion remercier très sincèrement tous nos dépanneuses et dépanneurs et aides rurales pour leur faculté d'adaptation, leur disponibilité et leur savoir-faire. Je remercie mes collègues du comité pour leur collaboration et leur soutien, et tout particulièrement notre président, Joël Marmy. Merci à la DIAF et l'UPF pour leur contribution financière ainsi que tous nos membres cotisants pour leur fidélité et leur confiance en notre association. Excellente année agricole 2019 à tous!

*Monika Bineau, gérante
Granges-Paccot, le 28 février 2019*



agrisano